



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

*Cabinet du Préfet
Service régional et départemental
de la Communication Interministérielle
03.80.44.64.44*

02/09/2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

PRECISION RELATIVE A LA DECISION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC) DU 18 JUIN 2014

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) s'est réunie le 18 juin dernier sous la présidence de Mme Marie-Hélène VALENTE, Secrétaire Générale de la Préfecture de la Côte-d'Or pour examiner le dossier présenté par la SARL ALBIGEOISE DE SPECTACLES relatif à la création d'un multiplexe cinématographique de 10 salles et 1926 places sous l'enseigne « Méga CGR » à CHENOVE.

La préfecture précise que pour être autorisés, les projets doivent recueillir un vote favorable de la majorité absolue des membres présents, et que **le Préfet ou son représentant, en tant que Président de séance ne prend pas part au vote. Il est donc erroné d'indiquer que la Préfecture a refusé la création d'un cinéma à Chenôve.**

Les membres de la commission se sont exprimés sur le projet par **3 votes favorables et 3 votes défavorables, ce qui équivaut à un refus.**

La décision de la CDAC peut faire l'objet d'un recours devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial dans un délai d'un mois, la saisine de la commission nationale étant un préalable obligatoire à tout recours contentieux.